

DESCRIPTION DE RACE

Brun Noir du pays (BNP), race 3

Mouton de montagne à caractère vif, foncé, de moyen format et très prolifique, brun-noir ou beige. Bonnes aptitudes maternelles et performances laitière et carnée élevées. Tête de longueur moyenne, avec mufler large; chanfrein droit souhaité, en particulier chez la brebis; oreilles de longueur moyenne et soutenues; dépourvu de cornes; tête et pattes dépourvues de laine, couvertes de poils brillants noirs ou bruns.



Historique de la race: Race suisse très ancienne, mentionnée dès le 14^e siècle déjà, issue de différentes races locales. À l'origine, elle servait à la production de laine fine et foncée de haute qualité. L'uniformisation de la race est apparue seulement au début du 20^e siècle. Une sélection sévère a permis d'obtenir une race précoce et très prolifique. L'amélioration génétique a été obtenue sans croisements avec d'autres races. Effet d'hétérosis maximum lors de croisements industriels.

Cheptel au herd-book: environ 15 % du cheptel total au herd-book.
La première description officielle date de 1925.

Buts d'élevage:

- Les animaux sont résistants, en santé, sans tares héréditaires et rustiques
- Durée de vie: Durée moyenne de l'utilisation de la brebis est de 6 ans
- Bonne qualités maternelles, haute production laitière
- Précocité, croissance et engraissement: Maturité sexuelle à partir de 10 mois. Capacité de croissance des agneaux élevée; agneaux d'engrais (dents de lait) à l'abattage, viande de bonne qualité (T3 minimum)
- Toison uniforme, finesse de la laine 2-3, brins de 3,0 cm en 180 jours
- Haute capacité d'ingestion et de valorisation des fourrages grossiers
- Facile à alper
- Les buts d'élevage sont atteints de façon naturelle

Agnelage: Désaisonné; il s'agit de la race la plus prolifique de Suisse. Premier agnelage à 15 mois.

Fécondité:

- 1,5 agneau par portée avec inter agnelage de 290 jours environ, c'est-à-dire 2,2 agneaux par brebis et par an; ou brebis jusqu'à l'âge de 3 ans: 5 agneaux = signe de productivité: *
brebis de 3 à 5 ans: 5 agneaux = signe de productivité: *

Standard / aspect général

1. Type (format)

Corps harmonieux, robuste, bonne croissance, caractères sexuels prononcés, mamelle saine chez la brebis; poils noirs brillants sur la tête et les pattes (ou bruns pour les «beige») qui sont dépourvues de laine (exception: un peu de laine d'agneau); la queue ne peut être tronçonnée que selon l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux.

Taille et poids minimum des animaux adultes:

Hauteur au garrot:	♂	75 cm	Poids:	♂	85 kg
	♀	66 cm		♀	65 kg

Tête et encolure: dépourvue de cornes (les deux sexes), de longueur moyenne, avec mufler large; position des dents superposée ou adjacente; chanfrein droit souhaité (surtout chez les brebis), oreilles de longueur moyenne et soutenues; encolure musclée, bien soudée à l'épaule et au garrot.

Poitrine, épaule et garrot: poitrine longue et large, profonde avec côtes bien rondes, épaules bien attachées; garrot large et plein.

Dos, reins, ventre et gigots: large, rectiligne, solide et bien musclé, reins larges, solides et bien musclés; flancs profonds; ventre de grandeur moyenne, avec creux du flanc peu marqués; bassin de longueur moyenne, large et légèrement incliné; gigots uniformément musclés.

2. Membres

Membres, aplombs et allure: membres secs, solides, pas trop fins, aplombs réguliers et bien posés; jarrets légèrement arqués; paturons de longueur moyenne, et légèrement inclinés; onglons foncés, durs, pas complètement fermés; allure correcte, ouverte et légère.

3. Laine

Corps entier recouvert uniformément de laine, depuis la ligne des oreilles jusqu'aux genoux et aux jarrets; limitation ligne du pli du grasset jusqu'à l'articulation du coude, et ligne des oreilles à la nuque jusqu'à la base de la queue. Toison dense, homogène, composée de mèches fermées. Brins réguliers et de même longueur.

Toison uniformément noire-brune ou beige. Quelques fils blancs tolérés dès l'âge de 18 mois.

Finesse: F 2–3, longueur des mèches pour le pointage: au moins 2,5 cm.

Défauts d'esthétique:

- Tête et pattes légèrement recouverts de laine (légère toison tolérée chez les agneaux)
- Dès l'âge de 18 mois, beaucoup de fils de laine blanche
- Animaux négligés

Motifs d'exclusion (note 1):

1^{er} appréciation ou jusqu'à l'âge de 18 mois:

Défauts génétiques:

Type:

- Anomalie testiculaire
- Nanisme (trop petit)
- Mâchoires de longueurs inégales, position des dents
- Cornes (~~amovibles, non amovibles et/ou ôtées~~)
- Cornes prononcées¹

Membres:

- Pâturons affaissés, position extrêmement anormale

Laine:

- Laine mêlée
- Beaucoup de jarre et de poils morts ainsi que des poils crépus dans la toison

Défauts acquis:

- Queue non tronçonnée selon l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux
- Poils crépus

Défauts spécifiques à la race:

- Race impure (variations de couleur)
- Fils de laine blanche dans la toison
- Tête et jambes avec beaucoup de laine
- Onglons clairs

Ne pas apprécier:

- Animaux sans marque auriculaire

En plus pour les marchés-concours intercantonaux:

- Animaux malades ou blessés, souffrant entre autre de:
 - piétin
 - ecthyma contagieux
 - cécité du chamois
 - affections ou blessures mammaires
 - mamelles n'ayant qu'un seul trayon fonctionnel
 - affections des organes génitaux
- Animaux fortement amaigris
- Animaux fortement souillés